



UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE
DE LILLE 1875



PASSEPORT POUR LE MONDE

**GUIDE POUR LES ÉTUDIANTS
PARTANT EN MOBILITÉ
INTERNATIONALE**



SOMMAIRE

Edito	3
L'Université Catholique de Lille en chiffres	4
Et si vous partiez à l'étranger ?	7
Etudier à l'étranger	7
Effectuer un stage à l'étranger	8
Les autres opportunités	8
Comment s'y prendre ?	8
Quel budget ?	9
Quelles aides ?	10
Avant le départ	14
Formalités d'entrée dans le pays	14
Logement	17
Assurance	18
Couverture santé	19
Check-up santé et vaccins	20
Budget et compte bancaire	20
Législation et culture locale	21
Dans mon bagage à main...	22
Pendant le séjour	23
A l'arrivée	23
Modifications au cours du séjour	24
Fin du séjour	26
Côté financier	26
Côté académique	26
Côté expérience	27
Charte de l'étudiant	28
Infos et liens utiles	30



EDITO

L'internationalisation de nos campus nous ouvre à la diversité des cultures et nous engage davantage sur la voie de la citoyenneté européenne. Elle fait partie intégrante du projet de notre Université, et constitue un élément fondamental de la formation intégrale qu'offre nos établissements à leurs étudiants.

Au cœur de l'Europe, Lille et l'Université Catholique de Lille ont une tradition d'ouverture et d'accueil. Ainsi, l'international fait partie de l'ADN de l'Université qui fut une des premières en France à nouer des accords de partenariats avec des universités étrangères dès le début des années 70.

L'Université Catholique de Lille compte aujourd'hui 537 universités partenaires à travers le monde, et offre ainsi des perspectives de mobilités internationales dans des écoles et universités reflétant une grande diversité culturelle et institutionnelle.

Autant d'atouts qui font notre Université une des universités les plus internationalisées de France.

Pierre GIORGINI

Président-Recteur



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE EN CHIFFRES

Créée en 1875, l'Université Catholique de Lille est un établissement pluridisciplinaire unique en France composé de 5 Facultés, de 18 Écoles, Grandes Écoles et Instituts (EDHEC, IESEG, YNCREA Hauts-de-France, ISTC...), d'un groupement hospitalier de 1000 lits sur trois sites et de plusieurs EHPAD (maisons de retraite).

Plus grande université privée à but non lucratif de France avec 30.000 étudiants, l'Université Catholique de Lille compte 217 filières de formations.



30 000

étudiants



660

chercheurs et
enseignants-chercheurs



23

établissements
de formation



5 476

étudiants
internationaux
sur le campus



5 379

étudiants en séjour
d'étude ou stage
à l'étranger



1 000

lits d'hôpital
+ **500** places
en EHPAD

« Live Tree » (Lille Vauban en Transition Énergétique, Écologique et Économique)

Depuis 2013, l'Université Catholique de la Lille déploie le projet Live TREE (Lille Vauban en Transition Énergétique, Économique et Écologique) sur son campus. Dans le cadre du projet REV3 (3^{ème} Révolution Industrielle) de la région Hauts-de-France, elle mène la transition du quartier Vauban Esquermes vers une économie et un territoire plus durables, en lien avec les habitants, les entreprises et institutions locales, les étudiants et le personnel.

Une université à l'avant-garde de l'internationalisation

Avec 5 379 étudiants français se formant à l'étranger et l'accueil de près de 5 500 étudiants internationaux, l'Université Catholique de Lille est l'une des universités françaises les plus internationalisées. En partenariat avec 537 universités dans le monde, elle contribue au rayonnement international et à l'attractivité de notre région.

Une recherche au services des défis sociétaux

Trois axes prioritaires de recherche :

- Transition énergétique et sociétale (Troisième Révolution Industrielle)
- Écosystèmes innovants
- Éthique et nouveaux modèles socio-économiques

Les établissements de l'Université Catholique de Lille accueillent près de 660 enseignants-chercheurs et chercheurs, ainsi qu'environ 220 doctorants.

Ils sont notamment impliqués dans 7 équipes labellisées, dont une en propre dans le champ de l'éthique, « ETHICS » (Ethics on experiment, Transhumanism, Human Interactions, Care & Society).

Santé et soins : un acteur majeur de notre territoire

Avec un ensemble universitaire d'hôpitaux, de cliniques et d'établissements médico-sociaux, Saint-Philibert à Lomme, Saint-Vincent-de-Paul à Lille et Sainte-Marie à Cambrai (1 000 lits), trois EHPAD à Lille et Lomme (500 lits), Humanicité à Lomme-Captinghem, 3 structures dédiées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'Université Catholique de Lille est un acteur essentiel de la santé dans la région... et compte 9 naissances par jour dans ses hôpitaux.

De la créativité à l'innovation

L'Université Catholique de Lille encourage l'innovation sous tous ses aspects : pédagogie, recherche, entrepreneuriat, intrapreneuriat, prospective internationale. Tous les profils (enseignants, chercheurs, étudiants, administratifs, entrepreneurs, cadre et managers d'entreprises...) et les thématiques (pédagogie, recherche, entrepreneuriat, intrapreneuriat...) sont invités à travailler ensemble. 4 700 m² d'écosystèmes innovants sont dédiés à de nouvelles méthodes de travail co-élaboratives (codesign).





ET SI VOUS PARTIEZ À L'ÉTRANGER ?

Etudier à l'étranger

Etudier à l'étranger dans le cadre de son parcours universitaire signifie passer un semestre ou un an dans une université partenaire pour suivre des cours qui, si validés, seront automatiquement reconnus dans votre cursus à l'Université Catholique de Lille, grâce aux accords de partenariat signés.

Où puis-je aller étudier ?

Les établissements de l'Université Catholique de Lille ont tissé un réseau de **plus de 530 partenaires dans le monde**. Ces partenariats sont soit spécifiques à un établissement, soit communs à plusieurs voire à tous les établissements de l'Université. Ces accords permettent des échanges étudiants :

- **En Europe**, avec environ 450 universités, dans de nombreuses disciplines. Ces échanges ont pour cadre le programme européen **ERASMUS+**, qui utilise le système ECTS pour la reconnaissance académique.
- **Dans le monde entier**, grâce à des conventions interuniversitaires globales ou à des accords bilatéraux gérés par les établissements membres de l'Université Catholique de Lille.

Liste des partenariats communs à tous les établissements de l'Université Catholique de Lille ou ERASMUS+ à consulter sur le site de l'Université :

www.univ-catholille.fr/partenariats-internationaux.

Pour les partenariats spécifiques à votre établissement et les partenariats ERASMUS+ de ISA, EDHEC et ICAM, consulter le service Relations Internationales de l'établissement concerné.



Effectuer un stage à l'étranger

Que cela fasse partie intégrante de la formation ou que ce soit une initiative personnelle, nos étudiants sont accompagnés dans leur projet de stage à l'étranger. L'étudiant est responsable de rechercher l'entreprise. Certains établissements diffusent des listes d'entreprises ou offres de stage.

Une fois le stage trouvé, les services stages ou relations internationales des établissements accompagnent l'étudiant pour le conseiller sur les différentes démarches à entreprendre (convention de stage, assurance santé/rapatriement, assurance responsabilité civile, aides financières).

Les autres opportunités

Summer schools

De nombreuses universités (dont l'Université Catholique de Lille via ses LILLE Programs) organisent des sessions intensives pendant l'été à destination d'étudiants internationaux. Ce sont des opportunités uniques de découvrir une langue, une culture et de rencontrer des étudiants du monde entier.

A noter : à l'inverse des semestres et années à l'étranger, ces cours d'été ne sont généralement pas reconnus dans nos cursus.

Liste des summer schools de nos partenaires :

www.univ-catholille.fr/etudier-a-etranger

Comment s'y prendre ?

Un séjour d'études à l'étranger se prépare bien en amont, il est recommandé de **se renseigner 1 à 2 ans avant le départ envisagé**. Vous devez réfléchir à votre projet de formation, à vos objectifs, sans oublier les contraintes financières : n'oubliez pas d'établir un budget prévisionnel, car certaines destinations sont plus coûteuses que d'autres, y compris dans un même pays.

Dans tous les cas, gardez une copie de votre dossier de candidature et des annexes.



Calendrier des inscriptions pour un séjour d'études à l'étranger :

L'année précédant le départ, des **dossiers de candidature** sont à déposer auprès de l'établissement dans lequel vous êtes étudiant. Les **dates limites de dépôt des dossiers** de candidature pour un séjour d'études à l'étranger varient d'un établissement à l'autre, mais elles sont généralement comprises entre :

- Février à avril pour un départ au premier semestre de l'année académique suivante ou sur l'année suivante complète
- Septembre à octobre pour un départ au deuxième semestre de la même année académique

→ Pour toute information et entamer les démarches, il est nécessaire de **contacter votre responsable de formation** et/ou responsable des relations internationales dans votre établissement pour discuter des possibilités d'échange correspondant à votre formation.

Quel budget ?

Dans le cadre des séjours d'études dans une université partenaire, les étudiants règlent leurs frais de scolarité à la Faculté ou Ecole de la Catho où ils sont inscrits, mais ils ne s'acquittent pas de frais d'inscription à l'université d'accueil (hormis certains frais obligatoires : cotisations donnant accès à des services, assurances spécifiques...).

Concernant la vie sur place, voici une liste de quelques frais généraux qui vous permettra d'établir un **budget prévisionnel** pour la durée totale de votre séjour :

- Voyage aller-retour France – pays de destination
- Logement (loyer, caution, éclairage et chauffage selon le type de logement)
- Vie courante (nourriture, transport sur place, loisirs et sorties)
- Assurances et couverture santé
- Abonnement téléphone et internet
- Eventuels frais bancaires



Quelles aides ?

Pour les échanges universitaires :

→ **Bourses ERASMUS+, pour les échanges dans le cadre du programme ERASMUS+**



Conditions

- A partir de la deuxième année d'études universitaires
- Mobilité dans une université partenaire de l'Université Catholique de Lille
- Séjour de 3 mois minimum
- Chaque étudiant.e a droit à 12 mois de mobilité par cycle (Licence, Master ou Doctorat)
- Avoir une carte européenne d'assurance maladie en cours de validité pendant tout le séjour à l'étranger. Il est fortement recommandé de prévoir une assurance santé complémentaire et une assurance responsabilité civile pour la durée du séjour à l'étranger.

Montant

La bourse ERASMUS + permet de financer partiellement les frais engendrés par un séjour d'études à l'étranger. Tous les étudiants de l'Université remplissant les critères mentionnés ci-dessus sont éligibles à la bourse Erasmus+. Cependant le montant dépend de la durée du séjour et de la destination. Des procédures précises sont à respecter et mentionnent les éléments de calcul de la bourse.

→ **Bourse Mermoz (Bourse du Conseil Régional des Hauts-de-France), pour un séjour d'étude hors ERASMUS+**



Conditions

- Effectuer un séjour dans une université partenaire de l'Université Catholique de Lille
- A partir de la deuxième année d'études universitaires



- Séjour à l'étranger de 4 semaines minimum
- Ne peut être attribuée qu'une seule fois à un même étudiant dans tout son cursus
- Critères de ressources : le quotient familial défini par la Région est plafonné à 30000 euros sur la base de la déclaration fiscale de l'année N-1. Etant donné le nombre de candidats éligibles au sein de l'Université, les quotas attribués ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes. Un ordre de priorité à partir des QF les plus faibles est défini par la Commission Bourses Mermoz de notre université.

Montant

92,40 € par semaine de séjour (quotient familial inférieur ou égal à 12.000 € montant dégressif au-delà de 12.000 €), financement de 4 à 26 semaines.

+ Aide au voyage de 300 euros forfaitaire pour les étudiants boursiers du CROUS

Pour plus d'informations sur les procédures et les conditions d'attribution des bourses d'études :

www.univ-catholille.fr/etudier-a-etranger

Pour les stages à l'étranger

→ **Bourses ERASMUS +, pour les stages dans le cadre du programme ERASMUS+**



Conditions

- Etudiants tous niveaux d'études, toutes filières (dès la première année d'études), ressortissants de tous pays inscrits pour un cursus ou cycle complet dans un établissement de la charte FLILLE11
- Stage de 60 jours minimum à 12 mois maximum (1 mois = 30 jours).



- Lieu et terrain de stage : tout organisme ou entreprise dans l'Union Européenne (32 pays concernés), à l'exclusion des institutions européennes, ambassades et consulats du pays d'origine.
- Pas d'indemnité de stage ou indemnité de stage inférieure à 577,50 € bruts par mois.
- Avoir une carte européenne d'assurance maladie en cours de validité pendant tout le séjour à l'étranger.
- Souscrire une assurance santé complémentaire (accident, rapatriement sanitaire, assistance juridique) et une assurance responsabilité civile valable pour toute la durée du séjour à l'étranger.
- Les années de césure ne sont pas éligibles.

Montant

La bourse ERASMUS + permet de financer partiellement les frais engendrés par un stage à l'étranger. Tous les étudiants de l'Université remplissant les critères mentionnés ci-dessus sont éligibles à la bourse Erasmus+. Cependant le montant dépend de la durée du séjour et de la destination. Une procédure précise est à respecter et mentionne les éléments de calcul de la bourse.

→ Bourse Mermoz (Bourse du Conseil Régional des Hauts-de-France), pour un stage hors ERASMUS+



Conditions

- Toutes les formations sont éligibles, y compris les BTS.
- Stage à l'étranger de 12 à 26 semaines pour les formations universitaires classiques, de 4 à 26 semaines pour les étudiants en médecine, de 2 à 10 semaines pour les BTS (les missions humanitaires en ONG sont éligibles uniquement si elles font l'objet d'une convention de stage).
- Ne peut être attribuée qu'une seule fois à un même étudiant dans tout son cursus.



- Critères de ressources : le quotient familial défini par la Région est plafonné à 30 000 euros sur la base de la déclaration fiscale de l'année N-1). Etant donné le nombre de candidats éligibles au sein de l'Université, les quotas attribués ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes. Un ordre de priorité à partir des QF les plus faibles est défini par la Commission Bourses Mermoz de notre université.

Montant

- 92,40 € par semaine de séjour (quotient familial inférieur ou égal à 12.000 € montant dégressif au-delà de 12.000 €), financement de 4 à 26 semaines.
- Aide au Voyage de 300 euros forfaitaire pour les étudiants boursiers du CROUS

Plus d'informations sur les procédures et les conditions d'attribution des bourses de stage :

www.univ-catholille.fr/effectuer-un-stage-letranger

Quelques contacts utiles :

Direction des Relations Internationales et de la Communication de l'Université Catholique de Lille :
international@univ-catholille.fr

Ministère de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr

Site du CIDJ, Centre d'information et de documentation jeunesse : www.cidj.com

CROUS : www.crous-lille.fr

Agence Erasmus+ France – Education Formation :
www.agence-erasmus.fr



AVANT LE DÉPART

Sessions de préparation au départ

La Direction des Relations Internationales et de la Communication organise en mars et en novembre des sessions pour les étudiants partant dans le cadre de programmes d'échanges qu'elle coordonne.

Elles sont obligatoires pour tous les étudiants sélectionnés pour un séjour d'études à l'étranger le semestre suivant dans le cadre des partenariats internationaux signés à l'échelle de l'Université ou du programme ERASMUS+. Ces sessions sont centrées sur les **témoignages d'anciens participants**, la **mise en contact entre étudiants** partant vers la même destination et la **diffusion d'informations pratiques**. Les étudiants y sont sensibilisés à l'adaptation interculturelle et se voient proposé d'être **ambassadeurs de l'Université Catholique de Lille** dans leur université d'accueil.

Des réunions d'information sur les possibilités de séjour à l'étranger sont organisées par un certain nombre de Facultés et d'Ecoles.

Formalités d'entrée dans le pays de destination

Dès votre destination connue, renseignez-vous sur les formalités d'entrée et de séjour auprès de l'Ambassade du pays d'accueil. **Vérifiez les documents de voyage requis** de sorte à réaliser les démarches nécessaires dans le respect des délais (notamment pour les visas), ainsi que la durée de validité des documents dont vous disposez déjà.



→ Pour les séjours dans l'Union européenne – la Carte Nationale d'Identité (CNI)

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

Première demande :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1341

Renouvellement :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21089

→ Pour les séjours hors Union européenne – le Passeport

Pour faire un passeport biométrique, il faut le demander dans une mairie équipée avec les justificatifs nécessaires. Les documents dépendent de la situation : première demande ou renouvellement... Dans tous les cas, il faut fournir une photo, un justificatif de domicile et un timbre fiscal. En France, il coûte 86 €. Vous pouvez pré-remplir le dossier sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Première demande :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14929

Renouvellement :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21091

Pour des raisons de sécurité, certains pays exigent que la CNI ou le passeport soient valables encore 6 mois après la date de retour, informez-vous donc auprès de l'Ambassade du pays de destination.

→ Visas

Si vous devez disposer d'un visa, adressez-vous au Consulat ou à l'Ambassade de votre pays de destination en France. Vous obtiendrez la liste des pièces à fournir et saurez comment déposer votre demande (sur place, par courrier ou par internet).

Entamez votre démarche suffisamment tôt, car vous aurez peut-être besoin de temps pour fournir certains documents. Dans tous les cas, vous devez présenter un passeport en cours de validité.

Certains pays exigent une durée de validité minimum du passeport de plusieurs mois après la date prévue de retour en France. Le coût et le délai de délivrance du visa sont variables suivant les pays.

[Liste des Ambassades et Consulats étrangers en France](#)

Conseil : Conservez une copie papier de vos pièces d'identité et visa, ainsi qu'une copie numérique sur une clé USB ou sur un espace de stockage en ligne (Google Drive, DropBox...). Envoyez-vous ces copies en PJ d'un e-mail à votre adresse mail. Vous aurez ainsi plusieurs façons de retrouver facilement ces copies en cas de perte ou de vol des documents.





→ Signaler son voyage auprès des autorités compétentes

Signaler votre séjour vous permet de recevoir des conseils de sécurité, d'être informés des risques éventuels dans votre pays de destination et de vous contacter (ainsi que vos proches) en cas d'urgence.

Pour les séjours de moins de 6 mois

Ariane est un site internet qui permet, lors d'un voyage ou d'une mission ponctuelle, de se signaler gratuitement et facilement auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Inscription Ariane :

pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

Pour les séjours de plus de 6 mois

Pour une installation de plus de 6 mois consécutifs dans un pays, vous pouvez vous inscrire au Registre des français établis hors de France auprès du Consulat de votre pays de destination. Cette inscription facilite vos démarches à l'étranger, notamment en cas de perte ou de vol de vos documents d'identité, et vous permet de voter depuis votre pays de destination.

Plus d'informations sur l'inscription consulaire :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307

Logement

Comment choisir son logement ? Quand faut-il se décider ?

Votre université d'accueil pourra peut-être vous donner des informations et organiser votre logement sur place (cas très fréquent aux USA et Canada par exemple). Attention, dans ce cas, à bien respecter les procédures et délais d'inscription.

Sinon, à vous de rechercher les informations auprès de l'université d'accueil, des anciens étudiants, sur internet...

Structure des villes, niveau de modernité et de standing, surface moyenne, ... tous ces éléments diffèrent selon les pays. Si vous devez



trouver un logement par vous-même, renseignez-vous bien sur ces différents aspects pour rendre votre recherche plus efficace et éviter les mauvaises surprises. N'hésitez pas à **solliciter des étudiants** de l'Université déjà partis dans votre pays de destination et à **consulter les blogs et forums dédiés**. Renseignez-vous également auprès du **service des Relations Internationales de votre université d'accueil**. Si d'autres étudiants de l'Université partent dans la même université étrangère que vous, n'hésitez pas à mutualiser les informations.

Les options peuvent être variées :

- résidences universitaires et foyers étudiants
- location d'un appartement privé
- colocation
- centres d'hébergement spécialisés pour les étudiants
- échange d'appartements.

Dans certains pays, trouver un logement avant de partir peut s'avérer difficile. Dans ce cas, pas de panique ! Nous vous conseillons de **prévoir quelques nuits à l'hôtel ou en auberge de jeunesse** à votre arrivée, le temps pour vous de connaître la ville et faire des visites.

→ Si vous optez pour cette solution provisoire, vous pouvez vous consulter la liste des auberges du réseau international Hostelling International www.hihostels.com/fr

Assurance

Vous devez impérativement bénéficier d'une **assurance couvrant votre responsabilité civile scolaire et extra-scolaire** et en apporter la preuve.

Vous devez également souscrire à une **assurance particulière en matière de logement** car vous ne serez pas couvert par votre assurance habitation conclue en France. Nous vous encourageons à vous renseigner sur les usages et la législation correspondante dans votre pays d'accueil, que vous logiez en résidence universitaire ou en habitation de nature publique ou privée.



Couverture santé

Il est vivement conseillé de souscrire une **assurance maladie et de rapatriement** bien adaptée au pays de destination.

Renseignez-vous auprès de la caisse d'assurance maladie dont vous dépendez et auprès de votre compagnie d'assurance sur les possibilités de remboursement des frais médicaux à l'étranger. Selon les pays, ces frais peuvent être très élevés.

- Certaines universités étrangères imposent leur propre formule d'assurance santé, pensez à vérifier ce point avant d'entamer vos démarches.
- Vérifiez également ce que couvre l'assurance de vos parents dans le cadre des séjours à l'étranger.

Si vous voyagez, partez pour un stage ou dans le cadre d'un projet Erasmus en Europe, n'oubliez pas demander votre **Carte Européenne d'Assurance Maladie : C.E.A.M.** Elle permet la prise en charge de vos frais de santé. Pensez à en faire la demande a minima 15 jours avant votre départ. Cette carte est gratuite et est valable 2 ans.

Plus d'informations sur [Ameli.fr](https://www.ameli.fr) / Rubrique > **Droits et démarche** / Sous rubrique > **Europe international**



Check-up santé et vaccins

Consultez votre médecin traitant **au moins 1 mois avant votre départ** pour connaître les soins et mesures préventives nécessaires pour votre pays de destination (vaccinations obligatoires ou conseillées, règles d'hygiène de base, etc.). Cela peut aussi être le bon moment pour mettre à jour les vaccinations traditionnelles si nécessaire.

N'hésitez pas à faire un petit **bilan de santé avant de partir** : dentiste, spécialiste..., cela peut vous éviter de mauvais souvenirs (et des frais importants...).

Si vous suivez un **traitement régulier** (médicaments, contraception...), indiquez bien la durée de votre séjour à votre médecin afin qu'il/elle puisse vous prescrire une quantité suffisante.

Nous vous conseillons de prévoir **en complément les ordonnances des médicaments** que vous prenez régulièrement ou qui peuvent vous être utiles sur place, notamment pour les lunettes et lentilles de contact.

N'hésitez pas à glisser quelques médicaments de base (maux de tête, de gorge, de ventre) dans votre valise, ils peuvent être très coûteux dans certains pays.

Budget et compte bancaire

Pour une liste indicative des frais à prévoir, vous pouvez consulter le paragraphe « Quel budget ? » dans la partie précédente.

Frais et comptes bancaires

Vérifiez que vous disposez des fonds et des moyens de paiement suffisants pour **couvrir vos frais de séjour et votre retour**.

Nous vous conseillons de vous renseigner sur les **conditions de paiement à l'étranger** (limites des retraits hebdomadaires et/ou mensuels, frais de virement...) ainsi que sur les **plafonds de découvert** auprès de votre banque.



Certaines banques disposent de partenariats avec d'autres banques étrangères (ce qui permet de réduire les frais bancaires sur place) ou peuvent vous accompagner dans la création d'un compte bancaire sur place.

Législation et culture locale

Au-delà de la préparation matérielle et administrative, n'oubliez pas que vous allez découvrir un nouveau pays et une nouvelle culture.

Connaître les usages locaux, les religions pratiquées, les gestes et attitudes interdits, les règles vestimentaires ou alimentaires vous permettra d'éviter des erreurs (même involontaires), facilitera votre intégration et limitera un éventuel choc culturel pour mieux apprécier toute la richesse de votre culture d'adoption !

Les lois locales, notamment celles relatives à l'alcool et au tabac (importation, achat et consommation), aux mœurs, aux stupéfiants peuvent être **très différentes des lois françaises**. Les peines encourues peuvent être très lourdes dans certains pays : l'interdiction de séjour définitive, la réclusion à perpétuité, voire la peine de mort.

Douane

Certains pays interdisent l'entrée sur leur territoire de produits alimentaires ou d'équipement divers. **Renseignez-vous auprès des services consulaires ou des offices du tourisme** du pays de destination avant de partir.

L'importation en France, l'exportation de France ou la simple détention de produits, contrefaisant des marques constitue un délit douanier qui vous expose à des sanctions douanières, financières et pénales.

Dans mon bagage à main...

- Une **trousse à pharmacie** de base.
- Votre **contrat d'études signé** ou votre **convention de stage**, ainsi que tous les papiers que l'université d'accueil vous a demandés ou qui pourraient vous servir un jour.
- Votre **carte d'étudiant**. Elle pourra vous être demandée à votre arrivée, dans votre université d'accueil.
- Votre **visa** si nécessaire, **carte d'identité et/ ou passeport**. Ce dernier est obligatoire pour toute destination hors-Europe. Vérifiez bien leur date de validité.
- Votre preuve d'**assurance maladie**.
- Votre **carte bancaire** et de l'**argent liquide** pour parer aux imprévus.
- Une **copie papier** de votre visa, de votre pièce d'identité et des documents importants.
- Les **lettres d'invitation** et tout document qui pourrait vous être demandé lors des contrôles d'immigration à l'entrée sur le territoire du pays d'accueil.
- Une **tenue de rechange** pour les première 24h en cas de perte de bagage.



PENDANT LE SÉJOUR

A l'arrivée

Une fois arrivé sur place, et si vous séjour excède 6 mois, allez-vous faire **enregistrer auprès du Consulat de France** le plus proche. Les équipes consulaires pourront également vous renseigner sur les usages locaux, la législation...

Dans les jours suivant votre arrivée, vous pourrez osciller entre des sentiments très contradictoires et alternés : euphorie ou découragement, soit de découverte ou impression de solitude... Cela est tout à fait normal : le choc culturel se ressent assez fort lors d'un premier séjour seul dans un pays étranger ; même si vous avez déjà voyagé dans différents pays, séjourner et s'intégrer est une autre affaire. **Observez, demandez des explications** à des étudiants, pour « décoder » et éviter des impairs.

N'hésitez pas à faire une newsletter ou un blog pour de partager votre expérience avec vos proches. Cela peut aider à mieux comprendre ce que vous vivez, surtout lors de votre retour.

Quelques recommandations

- Les étrangers sont parfois une cible privilégiée des voleurs et pickpockets. Dans la mesure du possible, ne transportez pas de trop grosses sommes d'argent sur vous.
- Ne mettez pas tous vos papiers et votre argent au même endroit.
- Transmettez des informations sur votre programme des premiers jours à votre famille et vos amis.



→ En cas de problème

Vous devez avertir l'Université d'accueil et le Correspondant Relations Internationales de votre Faculté ou Ecole qui pourront vous aider selon le problème en question.

Et, en cas de grave problème :

- La Direction des Relations Internationales et de la Communication (DRIC) de l'Université Catholique de Lille se tient à votre disposition pour relayer toute demande et vous assister au besoin.
- L'Ambassade de France et le Consulat de France dans votre pays de destination pourront vous conseiller et vous assister en cas d'accident, de catastrophe naturelle ou autre problème grave.

Modifications au cours du séjour

Changement de cours

Si les cours que vous avez initialement choisis ne correspondent pas à l'intitulé ou à ce que vous aviez imaginé ou si le cours se trouvait annulé, **contactez le référent dans votre établissement** d'origine avant d'apporter une modification à votre liste de cours.

Réduction de la durée du séjour

Il se pourrait qu'au cours de votre séjour, des événements pédagogiques, logistiques, culturels ou autres vous amènent à rentrer plus tôt que prévu. Dès que cette éventualité apparaît, il est indispensable de **contacter votre référent** dans votre établissement d'origine mais aussi celui de votre établissement d'accueil. Ils pourront vous renseigner sur les démarches à effectuer, les conséquences sur votre parcours et les possibilités de réintégration des cours sur le campus d'origine.

A noter également qu'en cas de réduction de la durée du séjour (par votre fait ou non), il est possible que certains frais ne puissent pas vous être remboursés (loyer, ...).

Par ailleurs, certaines bourses sont calculées sur la durée réelle du séjour et seront donc recalculées en cas de réduction de la durée de séjour.

Extension de la durée du séjour

Il se peut que vous souhaitiez prolonger votre séjour de quelques mois en passant un second semestre dans l'université d'accueil. En revanche, **un séjour de plus de 2 semestres est rarement possible.**

Si vous souhaitez étendre la durée de votre séjour d'étude, il vous faut d'abord **demander l'accord du responsable de l'établissement français.** Si vous avez obtenu le feu vert de votre responsable, vous pourrez solliciter l'accord de l'établissement d'accueil.

Dans le cas où l'extension de durée est approuvée par les 2 établissements, il vous faudra alors choisir vos cours supplémentaires et faire valider la nouvelle liste de cours par les 2 responsables.



FIN DU SÉJOUR

Côté financier

Prenez le temps de vérifier les **modalités de résiliation** des différents contrats souscrits lors de votre séjour (logement, téléphone, abonnements...), ainsi que d'un éventuel compte bancaire.

Renseignez-vous sur la **réglementation douanière** relative à l'exportation du pays d'accueil et à l'importation sur le sol français des achats que vous aurez faits pendant votre séjour.

Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse de mobilité, pensez également à **remplir les documents nécessaires** pour déclencher le paiement du solde.

Côté académique

Vérifiez avec vos contacts dans l'université d'accueil (service relations internationales, contacts académiques) les éventuelles démarches à faire avant de rentrer en France.

Avant votre retour, vous devrez notamment faire signer les **attestations de présence** par votre université d'accueil et compléter les bilans ou rapports qui vous seront demandés à votre retour en France.

Renseignez-vous pour savoir si le **relevé de notes** sera automatiquement envoyé à votre établissement d'origine, à qui, comment et dans quel délai. Votre établissement d'origine réalisera la **conversion des notes** depuis le système du pays d'accueil dans le système français. Remettez ensuite les documents adéquats (relevés de notes, attestations de présence, bilans) à la personne chargée de votre dossier.

Côté expérience

Vous aurez peut-être un petit « passage à vide » dans les semaines suivant votre retour. Le choc culturel se ressent lors d'un premier séjour seul à l'étranger mais également au retour : vous aurez changé et mûri et porterez un autre regard sur votre famille, vos amis, votre environnement.

Profitez de toutes les occasions pour partager votre expérience, réfléchissez à ce que vous a apporté cette mobilité, enrichissez votre CV...

Si vous souhaitez faire partager votre expérience des séjours à l'étranger, vous pouvez vous investir dans le **Club International** de votre établissement. La Fédé a également un Pôle international dont vous pouvez renforcer l'équipe.



CHARTRE DE L'ÉTUDIANT EN MOBILITÉ INTERNATIONALE

Mobilité dans le cadre de programmes d'échanges : Erasmus, conventions globales, accords bilatéraux

Préambule

L'étudiant(e) en mobilité internationale, dans le cadre d'un accord liant l'UCL ou ses établissements membres à une université à l'étranger, ci-après dénommé(e) « étudiant sortant », est considéré(e) par l'université d'accueil comme un(e) invité(e), et il/elle doit par conséquent se conformer aux attentes de la dite université. L'étudiant sortant porte à l'étranger l'image institutionnelle de son établissement, et plus largement, celle de l'Université Catholique de Lille. A ce titre, il doit respecter les valeurs de l'UCL.

Droits

L'étudiant sortant, est en droit :

- d'attendre que les établissements d'origine et d'accueil signent avec lui un contrat d'études détaillant les cours qu'il devra suivre à l'étranger et précisant les crédits qu'il devra obtenir ;
- d'être reçu et accompagné par l'université d'accueil ;
- de recevoir un relevé de notes pour les cours suivis, délivré officiellement par l'établissement d'accueil, au terme de sa période d'études à l'étranger. Ce relevé mentionnera ses résultats : notes et crédits obtenus ;
- d'obtenir la pleine reconnaissance de son université d'origine pour les cours suivis et évalués au cours de son séjour, conformément au contrat d'études et sous réserve de validation des crédits nécessaires ;
- de conserver, pendant son séjour à l'étranger, la bourse ou le prêt étudiant de son pays d'origine.

Devoirs

Il est attendu de l'étudiant sortant un comportement se conformant strictement :

- aux règles de vie du pays d'accueil concernant
 - le respect des mœurs, des coutumes locales, de la culture, des religions
 - la tenue vestimentaire
 - le comportement en public
 - les règles alimentaires, la consommation d'alcool, de tabac... ;
- à la loi du pays ;
- au règlement intérieur de l'établissement et du campus d'accueil ;
- aux exigences académiques de l'établissement d'accueil ;
- au règlement intérieur de son établissement d'origine, membre de l'UCL ;
- aux exigences académiques de son établissement d'origine, membre de l'UCL.



Engagement

L'étudiant s'engage à représenter et à promouvoir l'Université Catholique de Lille auprès de son université d'accueil (par exemple lors de sessions d'information, de Study Abroad Fairs).

Recommandations pratiques

L'étudiant sortant est tenu de prendre connaissance des conseils pratiques listés en annexe (Passeport pour le Monde) et de consulter le site web de l'UCL, partie dédiée aux mobilités internationales ([www.univ-catholille.fr / international /aides](http://www.univ-catholille.fr/international/aides) au départ / conseils pratiques et contacts).

Sanctions

En cas de non respect des devoirs listés dans la présente charte et/ou des recommandations pratiques, l'étudiant sortant s'expose à des sanctions académiques et/ou disciplinaires, voire pénales, de la part de l'établissement d'accueil, de son établissement d'origine et/ou, le cas échéant, de la justice en vigueur dans le pays d'accueil.

Je, soussigné (NOM)

(Prénom)

étudiant à (Etablissement)

reconnais avoir pris connaissance de la CHARTE DE L'ETUDIANT EN MOBILITE INTERNATIONALE dans son intégralité, et m'engage à la respecter.

Signature de l'Etudiant :

Lu et approuvé le

à

Signature de l'étudiant

Signatures des parents/tuteurs légaux :

Lu et approuvé le

à

Signature des parents

Signature du responsable académique :

Lu et approuvé le

à

Nom et signature du responsable



INFOS ET LIENS UTILES

Etudes à l'étranger :

- Ministère des Affaires Etrangères : www.diplomatie.gouv.fr
- Portail étudiant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : www.etudiant.gouv.fr

Séjours en Europe :

- Agence Erasmus+ France – Education Formation, en charge des programmes européens pour la France : www.agence-erasmus.fr

Bourses et financements :

- Programme boursier Français à l'Etranger : www.campusfrance.org/fr
- Répertoire des financements de thèses, post-docs, subventions de recherche : www.andes.asso.fr

Autres opportunités à l'étranger :

- Assistants de langue : www.ciep.fr
- France Volontaires : www.france-volontaires.org/
- Volontariat de Solidarité internationale (VSI) : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11444
- Volontariat International en Entreprise (VIE) : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10040
- Volontariat International en Administration (VIA) : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13279

Et mes données personnelles dans tout ça ?

Connaissez-vous le RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données) ?

Ce règlement protège les données personnelles* des individus sur le sol européen et des citoyens européens partout dans le monde. Il encadre donc l'utilisation de vos données personnelles et empêche qu'elles soient utilisées illégitimement ou contre votre gré, à des fins commerciales ou publicitaires (...).

Cependant, certains établissements hors Europe ne sont pas encore en conformité avec ce règlement, d'autres refusent même de l'appliquer... Faites donc attention aux données que vous transmettez et ce à quoi vous consentirez.

Vous pouvez vous rapprocher du DPO* de votre établissement pour toute question ou tout conseil.

En cas de problème ou si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, n'hésitez pas à contacter le DPO* de votre établissement ou à adresser une réclamation en ligne à la CNIL : www.cnil.fr ou par courrier postal ; la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Données personnelles* : Informations relatives à une **personne physique** identifiée ou susceptible de l'être, **directement** (nom, prénom, photo, adresse mail nominative) **ou indirectement** par référence à un numéro d'identification (ex: n° de sécurité sociale, n° de téléphone, adresse IP, ...) ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres (ex: données biométriques).

DPO* : Data Protection Officer



UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE
DE LILLE 1875

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES
ET DE LA COMMUNICATION (DRIC)

international@univ-catholille.fr

www.univ-catholille.fr